

aux propriétaires de mines le droit de passer et repasser sur les propriétés voisines, en ouvrant des chemins, sans être exposés à des procès ennuyeux, souvent interminables, soit avec les individus soit avec les municipalités : la nomination d'un inspecteur de mines, nommé et payé par le gouvernement, ayant le pouvoir de régler sommairement la question des chemins ; et de la part du gouvernement, la cession sur offre, des terrains amiantifères, à une piastre l'acre, tels sont en somme les moyens qui me paraissent les plus propres à activer cette industrie. Avec des capitaux appliqués à l'extraction du minéral et à la fabrication en grand, soutenus par le bon vouloir du gouvernement, nous réussirons à merveille.

Je me permettrai d'ajouter, que, dans un intérêt local et de conservation, le gouvernement devrait empêcher les colons de Thetford, Broughton et Colrairie, de détruire leur bois forestier, de le brûler, de le gaspiller en tas de défrichement : et même, il serait sage, à mon avis, qu'ils fussent relevés de l'obligation de défricher telle superficie de terrain pour l'obtention de *Lettres Patentes*. Le gaspillage de bois, par les feux de broussailles, d'arrachis, de menus et même de gros corps d'arbres, pour faire de la terre neuve, ont causé des pertes énormes et fatalement irréparables. Le gouvernement ferait mieux encore, en annulant les licences pour coupes de bois, dans les trois cantons de Colrairie, Thetford et Broughton. J'oserais dire qu'avec l'incurie actuelle, dans cinq ans d'ici, il n'y aura dans cette région pourtant encore assez de boisée, ni bois de